

Vers un projet de paysage pour Griffintown

Mémoire déposé à l'occasion des consultations
de l'Office de consultations publiques de Montréal
sur le secteur Griffintown

Patrick Marmen

9 février 2012

Tables des matières

1.	Vers un projet de paysage	3
2.	Le projet de paysage, au-delà des limites administratives	3
3.	Le design, un outil de planification	4
4.	Le projet de paysage : une perspective dynamique	5
5.	Recommandations	6

Note biographique :

Patrick Marmen est résidant de l'arrondissement du Sud-Ouest et membre suppléant du Comité consultatif d'urbanisme de cet arrondissement.

1. Vers un projet de paysage

Territoire industriel partiellement désaffecté, territoire d'infrastructures en quête de nouvelles qualifications, territoire frontière entre ville historique, centre d'affaires et quartier résidentiel, Griffintown représente une rare opportunité pour la Ville de Montréal de redéfinir l'identité d'un quartier central, d'y mettre en valeur son riche passé industriel, mais aussi d'y injecter les nouvelles valeurs de sa vision de développement, notamment son positionnement en tant que ville créative.

Dans ce contexte, l'avenir de Griffintown doit se dessiner à partir de la mise en place d'un véritable projet de paysage urbain. Plus qu'un plan d'aménagement du secteur, ce projet de paysage doit être envisagé à partir d'actions cohérentes et concertées dont les objectifs sont autant la lecture et l'analyse des paysages que l'élaboration de visions collectives, la réalisation d'interventions directes et l'identification de mesures de suivi¹. Dans cette perspective, le projet de paysage ne consiste pas seulement en la rédaction d'un règlement de contrôle des transformations, mais vise plutôt l'identification de valeurs communes autant basées sur les racines passées de son identité, qu'ancrées sur les aspirations guidant son futur. Il se veut aussi une démarche de qualité en design des espaces publics pour en assurer l'appropriation et le développement d'un sentiment d'appartenance collectif.

Le processus de consultation actuellement entrepris par l'OCPM s'inscrit dans une telle démarche d'ancrage d'un projet de paysage pour Griffintown. Les enjeux et aspirations d'aménagement qui y seront soulevés témoigneront des valeurs que véhiculent Griffintown ainsi que des ambitions des différents acteurs de sa transformation et permettront ainsi d'engendrer une première lecture des paysages du secteur.

L'objectif du présent mémoire est de formuler des pistes de développements supplémentaires pour la formulation d'un projet de paysage pour Griffintown. Il se penche plus précisément sur les processus à mettre en œuvre afin d'assurer la concertation des acteurs dans une démarche paysagère.

2. Le projet de paysage, au-delà des limites administratives

La dynamique du processus de transformation de Griffintown s'inscrit à l'intérieur d'une mutation des infrastructures de transport, des stratégies d'implantation des industries et de développement du Vieux-Montréal et du centre-ville. À ce titre, Griffintown tel que défini par les limites du processus de consultation, n'est pas le seul secteur à subir des pressions similaires de transformations. Le sud-ouest du centre-ville et le square Chaboillez, la Pointe-du-Moulin (propriété de la SIC) et le site du Nordelec, tous adjacents à Griffintown, sont lourdement affectés par la diminution des activités industrielles, la perte d'achalandage du réseau ferroviaire et les démolitions engendrées par la construction d'autoroute. La contiguïté de ces secteurs amène la lecture d'un paysage d'entrée au centre-ville à l'aube d'une restructuration majeure autant par la rue Wellington que par l'autoroute Bonaventure. L'œil des usagers ne peut

¹ POUILLAQUEEC-GONIDEC, Philippe et Sylvain PAQUETTE (2011). Montréal en paysages, Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 238 p..

percevoir les limites administratives ou de propriété qui dictent actuellement les processus de transformation en cours, mais qui entraîneront néanmoins les incohérences paysagères futures.

Dans des circonstances similaires de restructuration urbaine majeure, d'autres villes ont mis des mécanismes de suivi des transformations qui permettaient l'instauration d'une vision d'aménagement cohérente à travers des projets multiples d'intervention. La formation d'un panel d'experts² a notamment été privilégiée par la Ville de Toronto pour accompagner la transformation de sa zone portuaire (Waterfront Toronto)³. Le territoire soumis à l'examen du panel était vaste (800 hectares) et subdivisé en plusieurs sous secteurs (ex. : Central Waterfront, Lower Don...). Le mandat du panel d'experts peut être autant le suivi des projets urbains et architecturaux. Dans ce contexte, il donne des avis, semblable aux avis du Conseil du patrimoine de Montréal, tout au long du développement des projets. Le panel d'experts peut jouer son rôle de conseil autant auprès de la Ville que des promoteurs désirant construire. Le panel d'experts peut également jouer le rôle d'initiateur de projet, c'est-à-dire qu'en tant que témoin privilégié des transformations, il est à même d'identifier des opportunités d'intervention et recommander la réalisation de projets publics d'intervention directe.

3. Le design, un outil de planification

Construire une vision collective à l'intérieur d'une démarche de paysage vise non seulement la rédaction d'objectifs communs de développement, mais également la construction d'images partagées qui qualifient l'avenir d'un territoire. Les images qui résultent de processus d'idéation (concours et charrette/atelier) permettent d'illustrer des futurs possibles et ainsi d'engager un dialogue sur les scénarios de développement à considérer. Dans cette formulation, le design n'est plus seulement le produit résultant du processus de planification, mais plutôt un intrant, une méthode d'approfondissement des potentialités d'un territoire.

Outre cet objectif d'apprentissage sur le territoire, les images issues de processus d'idéation permettent également de partager entre un ensemble d'acteurs des objectifs d'aménagement. L'utilisation seule des textes règlementaires pour contrôler les transformations ne peut traduire la complexité des réalités paysagères souhaitées. Les images de projets potentiels peuvent inspirer les acteurs à travailler dans une direction commune en l'absence même d'une réglementation.

En 2006, un tel exercice d'idéation a pris place à propos de Griffintown. Intitulé *Les Dialogues de Griffintown*⁴, l'atelier a permis à trois équipes professionnelles de concepteurs d'exprimer des propositions d'aménagement pour 3 sous-secteurs différents du quartier. La démarche de consultation actuelle ne fait aucune référence à ce processus dans la documentation soumise. Pourtant les mises en scène que présentent les illustrations issues des Dialogues peuvent servir à

² LEMIEUX, Denis (2008). *Imaginer, réaliser la ville du 21^e siècle – Cahiers des bonnes pratiques en design 2, Trois processus performants pour favoriser l'excellence en design urbain : panel, atelier et concours*, Bureau du design de la Ville de Montréal, Montréal, 45 p..

³ Waterfront Toronto, site Internet, <http://www.waterfronttoronto.ca/> (page consultée le 9 février 2012).

⁴ Atelier de design urbain Les Dialogues de Griffintown, site Internet, http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5457,26693561&_dad=portal&_schema=PORTAL (page consultée le 9 février 2012).

identifier les valeurs qui ancrent la perception paysage de la même manière que les photos de la situation actuelle de Griffintown ont permis d'animer le volet Internet de la consultation de l'OCPM. Plutôt que de s'ancrer uniquement sur les identités actuelles, les illustrations des Dialogues positionnent l'identité de Griffintown dans une démarche prospective.

4. Le projet de paysage : une perspective dynamique

Unissant plusieurs acteurs sur une période de temps prolongée, le projet de paysage est une démarche en constante évolution. Chaque intervention réalisée modifie la perception du paysage et les conditions de réalisation des interventions subséquentes. Les actions de suivis sont une composante essentielle de la démarche de projet paysage. Elles ne peuvent cependant être réalisées uniquement par des constats internes à l'administration municipale. Elles doivent engendrer le dialogue avec l'ensemble des acteurs afin d'assurer la communication et la concertation autant dans le choix et la qualité des projets d'intervention que dans les mécanismes de rétroaction qui permettent de faire évoluer le projet de paysage.

Pour encadrer la requalification de l'île de Nantes⁵, la SAMOA, organisme de planification et de gestion des actions publiques d'aménagement, a mis en place le Lieu d'exposition du projet de l'île de Nantes. En plus d'être une source d'information sur les projets en cours, cet espace était également une source d'animation de la vie urbaine de l'île de Nantes et un espace de consultation en continu.

Le Lieu d'exposition du projet de l'île de Nantes permettait également de montrer les mises à jour apportées au plan-concept qui était modifié sur une base régulière afin de témoigner des nouvelles réalités urbaines provoquées par chaque projet. Ainsi, la perspective dynamique présente au cœur de la vision du projet de paysage de l'île de Nantes était constamment partagée avec l'ensemble de population toujours au fait des réalisations à venir.

⁵ Hangar 32, Lieu d'exposition du projet de l'île de Nantes, site Internet, <http://www.iledenantes.com/fr/articles/87-hangar-32.html> page consultée le 9 février 2012).

5. Recommandations

RECOMMANDATION 1 : Que le processus de planification de Griffintown soit envisagé dans une perspective de projet de paysage incluant à la fois des actions cohérentes et concertées de lecture des paysages, d'élaboration de visions collectives, de réalisations d'interventions et de mise en place de mesures de suivi.

RECOMMANDATION 2 : Que soit créé un territoire d'intérêt métropolitain afin de regrouper l'ensemble de la zone sud-ouest du centre-ville et de l'embouchure du canal de Lachine dans l'objectif d'assurer la cohérence des interventions pour l'ensemble des projets urbains et architecturaux qui seront réalisés dans cette zone.

RECOMMANDATION 3 : Que soit mis sur pied un panel d'experts indépendants dont la mission est de guider les transformations de la zone sud-ouest du centre-ville et de l'embouchure du canal de Lachine et de conseiller la Ville de Montréal et les promoteurs sur la qualité du design pendant toutes les phases de conception.

RECOMMANDATION 4 : Que soit réalisé un bilan de l'atelier *Les Dialogues de Griffintown* afin d'identifier les valeurs qui émanent des propositions conçues à cette occasion et soumettre ce bilan au processus de consultation en cours.

RECOMMANDATION 5 : Que de nouvelles démarches d'atelier et de concours de design comme outil du processus de planification soit mise en œuvre afin de définir les potentiels de Griffintown ainsi que pour accompagner les documents réglementaires de manière à mieux représenter, à partir des images qui y seront produites, les valeurs de développement souhaitées.

RECOMMANDATION 6 : Que soit implanté, au cœur de Griffintown, un lieu d'exposition permanent de la vision de développement et des projets en cours. Que ce lieu soit utilisé comme espace de consultation en continu permettant d'assurer un suivi sur la réalisation du projet de paysage et d'identifier les mesures de rétroaction nécessaires à la révision régulière du plan d'ensemble.